

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :

~~CADASTRE~~

Adresse:

Finances
Instruction
Police 1
Travaux 7
Intérieur
Commerce
Prévoyance
Militaire
Chancellerie

3211.mb **PROJET** 6/12/74
d'arrêté présenté par le département

Travaux Publics

Timbre du Conseil d'Etat ✓

Sautier 1
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit.
Intéressés

Feuille d'avis ?

OUI - NON //

Presse?

OUI - NON //

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur la
commune de Soral.

du

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord préalable de la mairie de Soral du

vu le préavis favorable de la commission cantonale
de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation
des artères du 2 avril 1968,

A R R E T E

A - Il est donné les noms de :

CV-54968 Route de Rougemont (lieu-dit) à la section de la RC no 67 comprise
entre la jonction des routes de Soral, des Lolliets et du Creux-de-
Boisset (entrée du village) et le pont sur la Laire (borne frontière
no 27) et faisant suite à la section de la RC no 67 portant le nom
de Soral.

CV-55450 Route des Lolliets (lieu-dit) à la section de la RC no 82 comprise
entre la jonction des routes de Soral, de Rougemont et du Creux-de-
Boisset (entrée du village) et la limite inter-communale Soral/
Laconnex (route de la Paraille).

CV-55468 Chemin des Prés-Berthet (lieu-dit) à l'artère partant du chemin du
Loup et aboutissant à la frontière française (borne frontière no 50).

.../...



- CV_55476 Chemin des Longues-Mailles (lieu-dit) à l'artère partant du chemin du Loup et aboutissant à la frontière française.
- CV_55484 Chemin du Champ-Jaguemet (lieu-dit) à l'artère partant du chemin du Loup en prolongement du chemin des Ruttets (commune de Bernex) et aboutissant à la frontière française.
- CV_55492 Chemin du Perron-d'Enfer (ancien lieu-dit) à l'artère partant de la jonction des routes des Lolliets, de Soral, du Creux-de-Boisset et de Rougemont (entrée du village) et aboutissant à la frontière française (borne frontière no 47).
- CV_55500 Chemin de la Perrousaz (ancien lieu-dit) à l'artère partant de la route des Mangons (près de son intersection avec la route de Rougemont) et rejoignant cette même route à la frontière française (borne frontière no 46).
- CV_55514 Route des Mangons à l'artère partant de la route de Rougemont et aboutissant à la frontière française (douane-borne frontière no 46).
- CV_55522 Chemin de Placet à l'artère partant de la route de Rougemont et aboutissant à la route des Mangons (par le sud de celle-ci).
- CV_55530 Chemin des Chavannes à l'artère partant de la route du Creux-de-Boisset et aboutissant à la route de Rougemont.
- CV_55549 Rue du Faubourg à l'artère partant de la route de Rougemont et aboutissant à la route du Creux-de-Boisset (et située au sud-ouest du chemin des Chavannes).
- CV_22373 Route du Creux-de-Boisset (lieu-dit) à l'artère partant de la jonction des routes de Soral, des Lolliets et de Rougemont (entrée du village) en direction du hameau de Sésegnin (limite inter-communale Soral/Avusy).
- CV_55565 Chemin du Moulin-de-Veigy (lieu-dit) à l'artère partant de la route des Lolliets pour aboutir à la route du Creux-de-Boisset en faisant limite avec la commune d'Avusy.
- CV_26581 Chemin des Ecoliers à l'artère partant du chemin déjà ainsi dénommé sur le territoire de la commune de Laconnex et aboutissant à la route des Lolliets.

.../...

CV_26522 Route du Coteau à l'artère partant de la route de Soral faisant limite avec la commune de Bernex et rejoignant l'artère portant déjà ce nom sur le territoire de la commune de Laconnex.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er Février 1975.

B - Complément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er décembre 1971 (précision des tenants et aboutissants de trois artères).

(C)
CV_28002 Chemin du Pré-Moret (chemin privé) partant de la rue du Faubourg et aboutissant à la route de Rougemont.

CV_27952 Chemin du Pré-de-Norcier partant du chemin des Longues-Mailles et aboutissant au chemin des Champs-Fouchet.

CV_28266 Chemin des Champs-Fouchet partant du chemin du Loup et aboutissant au chemin des Prés-Berthet.

* * *

John